

Lancement officiel du programme ECOFISH

Allocution de S.E. Prof. Vêlayodom Marimoutou, Secrétaire général de la Commission de
l'Océan Indien

9 décembre 2020, Port-Louis - Maurice

Excellence Monsieur le ministre des Affaires étrangères, de l'Intégration régionale et du
Commerce international de la République de Maurice,

Excellence Monsieur le ministre de l'Economie bleue, des Ressources marines, de la Pêche
et du Transport maritime,

Excellence Monsieur l'ambassadeur de l'Union européenne auprès de la République de
Maurice et de la République des Seychelles,

Madame et Messieurs les représentants des Etats membres de la COI, des Etats d'Afrique
orientale et australe et des Organisations et institutions régionales,

Distingués invités,

Mesdames et Messieurs,

La Covid-19, nous le savons, a bouleversé bien des choses. Mais au-delà du risque, ce que
nous devons retenir, c'est notre adaptabilité : nous avons appris à travailler autrement,
nous avons su tirer profit des technologies numériques pour rester en contact et pour
continuer à avancer, ensemble, dans la mise en œuvre de notre coopération régionale.
Votre présence à tous et particulièrement de deux ministres du gouvernement de Maurice,
ici en présentiel, ou de chacun d'entre vous en distanciel d'un bout à l'autre de notre grande
région africaine, démontre l'importance que nous portons au secteur de la pêche, à
l'économie bleue et au partenariat de notre grande région avec l'Union européenne.

Mesdames et Messieurs,

La coopération dans le domaine des pêches est une histoire ancienne – du moins à l'échelle
institutionnelle, cela s'entend. Le premier projet régional des pêches dans l'Indianocéanie a
vu le jour il y a 33 ans, pour ainsi dire dans la prime enfance de la COI. Financé par l'Union
européenne et dénommé Programme thonier régional, il aspirait à développer une pêche
thonière adaptée aux besoins de chaque pays. Et pour cause : le thon est une espèce
migratrice et donc une ressource partagée. Et c'est une source de revenus pour nos pays
comme pour l'Union européenne dont les armateurs et les industriels sont déployés dans la
région. Ce premier projet a inauguré un cycle de projets conséquents en financements
mobilisés, diversifiés par leurs axes d'intervention et élargis dans leur couverture
géographique. Au total, neuf autres projets régionaux sur les pêches se sont succédés
depuis 1987.

En disant cela, j'entends le bruissement des interrogations : 33 ans de coopération régionale et une dizaine de projets dans le domaine des pêches, pour quels résultats ? Quelles leçons apprises ? Quelles améliorations ? Quelles failles ? En somme, quelle efficacité de l'aide au développement dans le secteur des pêches ?

Qu'on se le dise : l'aide au développement ne règle pas tout, elle est un levier qui, dans le cas de nos projets avec l'Union européenne, a apporté des résultats concrets qu'il faut néanmoins transformer comme on transforme un essai au rugby.

Je pense au programme de marquage de thons qui a permis de disposer d'une base statistique scientifique indispensable à la prise de décision et à la gestion des stocks. Je pense aussi à des activités de terrain qui ont permis de structurer des filières, de diminuer les pertes ou d'améliorer la productivité tout en diminuant la pression sur les écosystèmes : c'est le cas à Madagascar pour la filière des crabes de mangroves ou encore à Rodrigues avec le succès de la fermeture de la pêche à l'ourite.

Cela dit, les conditions sont changeantes : les dérèglements climatiques, les chocs externes, la volatilité des cours mondiaux, les dynamiques de l'offre et de la demande, l'appauvrissement des écosystèmes ou encore l'affirmation de l'économie bleue comme nouvel horizon du développement sont autant de facteurs qui obligent à un soutien de long terme pour asseoir durablement les principes d'une gestion responsable des pêches et de l'aquaculture.

C'est tout l'objet du nouveau programme ECOFISH dont l'objet n'est pas de réinventer la roue mais de capitaliser sur les acquis, d'apporter lorsque nécessaire des correctifs dans les pratiques, de restructurer ou renforcer les politiques et cadres régissant la pêche et d'opérer autant que possible des changements positifs surtout sur le terrain, au plus près des communautés.

ECOFISH compte en effet avoir un impact positif dans la vie du pêcheur, notamment à travers des subventions. À ce jour, neuf initiatives en bénéficient au Kenya, à Madagascar, à Maurice, au Mozambique, en Namibie, au Soudan, en Tanzanie et en Zambie afin de soutenir, sur le terrain, les premiers maillons de la chaîne de valeur du secteur des pêches.

En ce qui concerne la COI, je tiens à dire notre satisfaction quant à la réactivation du Plan régional de surveillance des pêches. C'est un dispositif emblématique de notre coopération qui engage 8 pays insulaires et côtiers de la région avec le soutien de l'Union européenne. Il est ici question de surveillance, de contrôle, de dissuasion et de répression. C'est important pour nos économies qui pâtissent d'un manque à gagner à cause de la pêche illégale. C'est important aussi pour notre partenaire, l'Union européenne, premier marché d'exportation de nos produits halieutiques, notamment thoniers. En 2017, le PRSP, qui couvre plus de 6 millions km² de ZEE, a permis d'arraisonner 26 navires, de constater 6 infractions, d'arrêter 2 navires et de saisir la justice pour 4 affaires de pêche illégale. Il est heureux qu'après une période de veille, ECOFISH réactive le PRSP. Notre responsabilité collective sera de le maintenir en activité à la fin du cycle de financements.

Mesdames et Messieurs,

La COI, signataire de la Convention du programme ECOFISH au bénéfice de la grande région de l'Afrique orientale et australe et de l'océan Indien, entend jouer un rôle moteur dans la mise en œuvre et le suivi des activités. Notre expertise accumulée au fil des projets et nos réseaux sont mis au service de notre objectif commun.

Je tiens ici à saluer l'engagement renouvelé de l'Union européenne en faveur du secteur régional des pêches. C'est le signe d'un partenariat solide et privilégié, qui repose sur des intérêts communs et sur une vision commune du développement exprimé par le triptyque qui résume notre partenariat : diversité, partage, solidarité.

Permettez-moi un dernier mot pour saluer nos partenaires de mise en œuvre avec lesquels nous entendons travailler main dans la main : le COMESA, la CEA, l'IGAD, la SADC, l'Agence du lac Tanganyika, l'Organisation de la pêche du lac Victoria, la CTOI et la Commission des pêches du Sud-Ouest de l'océan Indien.

Je forme le vœu que ce lancement renforce nos liens et nous permettent de mobiliser les énergies pour la pêche participe à la transformation de l'Afrique. Je souhaite plein succès à ECOFISH et vous remercie de votre aimable attention.